

Conseil Municipal

Du mardi 18 mars 2025

PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Date de la convocation :
13/03/2025

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints,

Conseillers en exercices : 19

Mathilde BETTON, conseiller déléguée

Conseillers présents : 17

Marie-Noëlle RENAULT, Daniel DAYOT, Valérie GAUDION, Gérard CHESNAIS, François POIRIER, Fabien FOUCHER, Cécile KERNIVINEN, Christophe OGIER, Jocelyne JEULAND, Laurence LOISON, Aurélie SOUILLARD Conseillers Municipaux

Conseillers votants : 19

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Alexandra GOUSSET donne pouvoir à Joseph JEULAND
Franck LERAY donne pouvoir à Fabien FOUCHER

Secrétaire de séance : Aurélie SOUILLARD

L'état annuel des indemnités des élus perçues avant l'examen du budget (article L2123-24-1-1 CGCT)

Cet état a été transmis à tous les conseillers par mail avec la convocation au conseil municipal.

Délibération 2025.04.001

Validation du compte-rendu du conseil du 24 février 2024

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 24 février 2025.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0



Ordre du jour du conseil :

- **Délibération 2025.03.002** : Finances- Budget principal : Affectation des résultats 2024
- **Délibération 2025.03.003** : Finances- Vote des taux des impôts directs locaux 2025
- **Délibération 2025.03.004** : Finances-Subventions 2025 aux associations – Bonus Commerçants
- **Délibération 2025.03.005** : Finances -Budget principal : budget primitif 2025
- **Délibération 2025.03.006** : Finances- Budget annexe Beau Soleil : affectation des résultats 2024
- **Délibération 2025.03.007** : Finances- Budget annexe Beau Soleil : budget primitif 2025
- **Délibération 2025.03.008** : Finances -Budget annexe Centre de secours : affectation des résultats 2024
- **Délibération 2025.03.009** : Finances- Budget annexe Centre de Secours : budget primitif 2025
- **Délibération 2025.03.010** : Finances- Budget annexe Villa Bleue : affectation des résultats 2024
- **Délibération 2025.03.011** : Finances- Budget annexe Villa Bleue : budget primitif 2025
- **Délibération 2025.03.012** : Finances- Budget annexe lotissement Manoirs 3 : affectation des résultats 2024
- **Délibération 2025.03.013** : Finances- Budget annexe Manoirs 3 : budget primitif 2025
- **Délibération 2025.03.014** : Finances- Budget annexe lotissement Pôle médical : affectation des résultats 2024
- **Délibération 2025.03.015** : Finances- Budget annexe Pôle médical : budget primitif 2025
- **Délibération 2025.03.016** : Finances- Budget annexe Gendarmerie : budget primitif 2025
- **Délibération 2025.03.017** : Enfance – Renouvellement convention du Relais Petite Enfance (RPE) du Pays de Châteaubourg
- **Délibération 2025.03.018** : Ressources Humaines – CDG35- Adhésion à la consultation de participation à la protection sociale complémentaire

Finances- Budget principal : Affectation des résultats 2024

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 04 mars 2025, propose d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2024</i>		
<i>Budget commune</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	3 411 518,83 €	698 670,93 €
Recettes	3 411 518,83 €	448 489,42 €
Résultat 2024		- 250 181,51 €
Résultat reporté 2023		680 667,71 €
Résultat cumulé (A)		430 486,20 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 938 241,00 €	1 743 725,27 €
Recettes	1 938 241,00 €	2 016 801,14 €
Résultat 2024		273 075,87 €
Résultat reporté 2023		- €
Résultat cumulé		273 075,87 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget principal
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		273 075,87 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		430 486,20 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Finances- Vote des taux des impôts directs locaux 2025

M. le Maire expose :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

La commission finances, réunie le 04 mars 2025, propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,12 %
- taxe d'habitation (TH) : 16,14 %

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

❖ De fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,12 %
- taxe d'habitation (TH) : 16,14 %

❖ De notifier cette décision aux services préfectoraux

❖ De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention :

Finances - Subventions 2025 aux associations – Bonus Commerçants

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire expose :

La commission des finances du 04 février 2025 a étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales, en complément de celles-ci, et afin de favoriser les commerces de la commune, une proposition d'un « Bonus Commerçants » a été acceptée.

Maintien de la proposition faite en 2024 par la commission vie associative et culturelle :

Ce bonus sera calculé sur la base des achats (d'un montant minimum de 30 € et dans la limite de 100€) effectués chez un ou plusieurs commerçants de Louvigné-de-Bais, sur présentation de justificatifs Mi-novembre au service comptabilité de la mairie pour un versement au mois de Décembre de la même année.

Ce « bonus commerçants » représentera 50% de la somme dépensée.

Par exemple : *Pour la présentation de justificatifs d'une valeur de 50 €. Le « Bonus commerçants » sera d'un montant de 25 €*

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ De valider le principe du « Bonus commerçants »
- ❖ D'ajouter les crédits correspondants au chapitre 15 article 65741 d'un montant de 1 200€ au BP de la commune pour l'année 2025.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances -Budget principal : budget primitif 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2025 a été étudiée par la commission finances le 04 mars 2025

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 946 196,99 €	1 946 196,99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 288 214,07 €	3 288 214,07 €
TOTAL	5 234 411,06 €	5 234 411,06 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2025 de la commune
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Beau Soleil : affectation des résultats 2024

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 04 mars 2025, propose d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2024</i>		
<i>Budget Beausoleil</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	35 114,47 €	14 263,16 €
Recettes	35 114,47 €	15 533,19 €
Résultat 2024		1 270,03 €
Résultat reporté 2023		15 381,28 €
Résultat cumulé (A)		16 651,31 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	25 500,00 €	16 270,96 €
Recettes	25 500,00 €	26 419,88 €
Résultat 2024		10 148,92 €
Résultat reporté 2023		0,00 €
Résultat cumulé		10 148,92 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Beausoleil
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		- €
1068 - Excédent à affecter en investissement		10 148,92 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		16 651,31 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Beau Soleil : budget primitif 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2025 a été étudiée par la commission finances le 04 mars 2025.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	29 001,00 €	29 001,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	33 800,23 €	33 800,23 €
TOTAL	62 801,23 €	62 801,23 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2025 du budget annexe Beau Soleil
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances -Budget annexe Centre de secours : affectation des résultats 2024

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 04 mars 2025, propose d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2024</i>		
<i>Budget Centre de secours</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	29 939,43 €	14 676,81 €
Recettes	29 939,43 €	15 802,43 €
Résultat 2024		1 125,62 €
Résultat reporté 2023		-3 389,35 €
Résultat cumulé (A)		-2 263,73 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Résultat (B)		0,00 €
A financer		-2 263,73 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	26 437,00 €	10 096,29 €
Recettes	26 437,00 €	26 437,38 €
Résultat 2024		16 341,09 €
Résultat reporté 2023		0,00 €
Résultat cumulé		16 341,09 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Centre de secours
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		16 341,09 €
Résultat d'investissement		
D001 - Déficit d'investissement reporté		2 263,73 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Centre de Secours : budget primitif 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2025 a été étudiée par la commission finances le 04 mars 2024.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 437,00 €	26 437,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	30 978,09 €	30 978,09 €
TOTAL	57 415,09 €	57 415,09 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2025 du budget annexe du Centre de Secours
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Villa Bleue : affectation des résultats 2024

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 04 mars 2025, propose d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2024</i>		
<i>Budget Villa Bleue</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	59 801,66 €	28 326,69 €
Recettes	59 801,66 €	10 879,49 €
Résultat 2024		-17 447,20 €
Résultat reporté 2023		44 622,17 €
Résultat cumulé (A)		27 174,97 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	74 581,06 €	48 633,63 €
Recettes	74 581,06 €	74 744,53 €
Résultat 2024		26 110,90 €
Résultat reporté 2023		
Résultat cumulé		26 110,90 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Villa Bleue
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		26 110,90 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		27 174,97 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Villa Bleue : budget primitif 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2025 a été étudiée par la commission finances le 04 mars 2025.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	69 150,00 €	69 150,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	69 885,87 €	69 885,87 €
TOTAL	139 035,87 €	139 035,87 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2025 de la Villa Bleue
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe lotissement Manoirs 3 : affectation des résultats 2024

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 04 mars 2025, propose d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2024</i>		
<i>Budget Manoirs 3</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	750 000,00 €	448 432,31 €
Recettes	750 000,00 €	392 959,71 €
Résultat 2024		-55 472,60 €
Résultat reporté 2023		357 040,29 €
Résultat cumulé (A)		301 567,69 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	868 034,22 €	575 297,59 €
Recettes	868 034,22 €	732 011,94 €
Résultat 2024		156 714,35 €
Résultat reporté 2023		-1 069,51 €
Résultat cumulé		155 644,84 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Manoirs 3
R002 - Excédent en fonctionnement		155 644,84 €
1068 - Déficit à affecter en investissement		
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		301 567,69 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Manoirs 3 : budget primitif 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2025 a été étudiée par la commission finances le 04 mars 2025

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 014 004.48 €	1 014 004.48 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	975 354.64 €	975 354.64 €
TOTAL	1 989 359.12 €	1 989 359.12 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2025 du budget annexe les Manoirs 3
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe lotissement Pôle médical : affectation des résultats 2024

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 04 mars 2025, propose d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2024</i>		
<i>Budget Pôle médical</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	66 161,55 €	35 956,72 €
Recettes	66 161,55 €	17 996,11 €
Résultat 2024		-17 960,61 €
Résultat reporté 2023		44 271,06 €
Résultat cumulé (A)		26 310,45 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	60 204,00 €	41 978,03 €
Recettes	60 204,00 €	62 287,25 €
Résultat 2024		20 309,22 €
Résultat reporté 2023		
Résultat cumulé		20 309,22 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Pôle Médical
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		20 309,22 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		26 310,45 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Pôle médical : budget primitif 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2025 a été étudiée par la commission finances le 04 mars 2025.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 000,00 €	63 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	57 623,67 €	57 623,67 €
TOTAL	120 623,67 €	120 623,67 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2025 du Pôle médical
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :**Adoptée à l'unanimité des votants****Vote :**

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe gendarmerie : budget primitif 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2025 a été étudiée par la commission finances le 04 mars 2025.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	00,00 €	00,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000 €	100 000 €
TOTAL	100 000 €	100 000 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2025 de la gendarmerie
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Enfance – Renouvellement convention du Relais Petite Enfance (RPE) du Pays de Châteaubourg

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire expose :

Le Relais Petite Enfance (RPE) du Pays de Châteaubourg est un service mis en place en 2018 entre les communes de Châteaubourg, Cornillé, Domagné, Louvigné de Bais, Saint Aubin des Landes et Saint Jean sur Vilaine. Depuis 2021, la commune de Pocé les Bois a également intégré ce partenariat.

Il est rappelé que la Ville de Châteaubourg assure le pilotage et la coordination du projet RPE.

Afin de définir, à nouveau, entre chacune des communes membres les modalités de fonctionnement du projet, une convention doit être établie. La proposition de convention est annexée à la présente délibération.

Elle précise notamment pour chaque commune :

- La mise à disposition des animatrices,
- Les locaux mis à disposition par chaque Commune pour assurer les matinées d'éveil et les permanences,
- L'articulation entre le RPE et, le cas échéant, avec l'association locale,
- Les modalités de participation financière, notamment la répartition du reste à charge de chaque commune détaillée comme suit :

Communes adhérentes	Répartition du reste à charge
CHATEAUBOURG	38,23%
CORNILLÉ	3,51%
DOMAGNÉ	14,71%
LOUVIGNÉ DE BAIS	12,02%
POCÉ LES BOIS	6,26%
SAINT AUBIN DES LANDES	6,29%
SAINT DIDIER	12,83%
SAINT JEAN SUR VILAINE	6,15%
	100,00%

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la convention proposée en annexe de la présente délibération
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :
 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame Marie-Noelle RENAULT demande comment le financement est calculé pour chaque commune, Madame Marie-Odile DAYOT répond que c'est en fonction du temps passé sur la commune

Ressources Humaines – CDG35- Adhésion à la consultation de participation à la protection sociale complémentaire

Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 31 mars 2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le **risque santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le **risque prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoyure prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet 2023 relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

La participation peut être accordée pour l'un ou l'autre des risques santé ou prévoyance, ou pour les deux. L'employeur peut opter, pour chacun des risques :

- soit pour la **labellisation**. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit pour la **convention de participation**, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - o soit par l'employeur,
 - o soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

La commune de Louvigné de Bais souhaite, à effet du **1^{er} janvier 2026** :

- Pour le risque santé :
 - o A mettre en place un régime collectif sur la base d'une convention de participation conclue à l'issue d'un appel à concurrence réglementé par le décret n°2011-1474 précité.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **Article 1 :** de retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale,
- **Article 2 :** d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence
- **Article 3 :** de fixer le niveau de participation comme suit :
 - o Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent,
- **Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tout acte en découlant, et notamment le lancement de la consultation par appel public à concurrence prévu selon les termes de l'article 15 du décret n° 2011-1474.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Compte rendu des commissions :

Commission Communication :

- Suite au sondage qui a été transmis via le dernier bulletin municipal, 26 retours ont été recensés sur 850 distribués. Les résultats sont positifs.
- Une nouvelle fonctionnalité a été proposée pour l'application Panneau Pocket, elle sera étudiée jeudi 27 mars.

Commission Vie associative et Culturelle

- Organisation pour le week-end sportif du 05 et 06 juillet : L'organisation est en cours de finition. Différentes propositions ont été faites avec buvette et restauration.
- Olympiades avec les deux écoles le 26 juin
- Animations de fin d'année : validation du devis pour une parade et de la retraite aux flambeaux. Les activités débuteront à partir de 18h00
- Cinéma plein air : le samedi 14 juin salle Intermède
- le forum des associations aura lieu le 30 août

Commission Enfance

- Validation de la grille des critères d'admission des places au sein de la future crèche privée
- Les élues représentantes seront Marie-Odile DAYOT et Valérie GAUDION
- Cour de l'école : le projet va continuer avec l'association « Nous Graines de demain »
- Nom pour l'espace détente proposé par le CME : « le Parc des Merveilles » a été retenu
- Le mandat des enfants du CME va être prolongé jusqu'au mois de janvier 2026
- Un bilan a été présenté par Damien PINEL lors de la commission, des activités pour les ados vont être organisés avec la commune de Cornillé
- Repas des retraités : un flyer va être proposé avec les dates annuelles
- ELI va intervenir deux fois cet été

Commission Patrimoine Urbanisme Energie Voirie

- Travaux rue des Saulniers vont démarrer dès la semaine prochaine afin de préparer le chantier à venir. Une base de vie sera installée à la Chapelle et au Pont Bonnier pour le dépôt de matériaux.
- Salle des sports : bardage en cours. Les travaux d'intérieur vont pouvoir débuter.

CCAS

- Le budget a été voté
- Un appel d'offres a été lancé pour la construction de la maison des Manoirs 3

Commission extra-municipale revitalisation du centre bourg

Les travaux vont se dérouler en 3 grandes phases :

1. Rue Anne de Bretagne
2. Avenue des Vallons
3. Rue des Saulniers

1. Rue Anne de Bretagne :

Il y aura une diminution des places de parking.

Un sens unique et une création de barreaux seront réalisés.

Mise en place d'une voie partagée voitures / vélos avec un double sens pour les vélos et un arrêt minute sera fait devant les 2 écoles.

Un STOP sera installé rue madame de Sévigné suite à la création des barreaux.

Un autre STOP sera posé résidence du Breil, devant chez M. et Mme HIRON. Sur le principe, ils seront avertis.

2. Avenue des Vallons

Un STOP sera mis en place aux champs, et à l'intersection rue de Touche.

La rue des Champs restera à sens unique et une voie partagée voitures / vélos sera créée.

3. Rue des Saulniers

Des STOP seront créés au niveau du Pont Bonnier, de la rue de Fouesnel et de l'intersection des Vallons.

Une voie partagée voitures / vélos sera réalisée en double sens pour chacun avec le maintien des chicanes actuelles.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ses propositions seront soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Prochaines commissions

- Commission communication : le jeudi 27 mars à 19H00 à la mairie
- Commission Patrimoine Urbanisme Energie Voirie : le lundi 31 mars à 18H00 à la mairie
- Commission commerce artisanat : le lundi 31 mars à 19H30 à la mairie

SEANCE LEVÉE À 20H15

Prochain Conseil Municipal
15 avril 2025 à 19h00 salle Intermède

Compte-rendu affiché le 21 mars 2024,

Le Maire,
Thierry PIGEON



Le secrétaire de séance,
Aurélie SOUILLARD

